

Que faut-il retenir de l'effondrement du Projet Constitutionnel Européen? Réponse à huit critiques

Andrew Moravcsik

Université de Princeton, novembre 2006

Je suis prêt à accepter beaucoup des critiques et réserves mises en avant par les participants à ce forum à l'égard mon scepticisme envers le renforcement de la participation et de la démocratie dans l'Union Européenne. Sur d'autres questions, il nous faudra rester sur nos positions¹. Je reprends ci-dessous chaque critique à tour de rôle.

* * *

Mark Franklin apporte le soutien le plus vigoureux à l'élément décisif de ma critique du projet constitutionnel, à savoir que les électeurs n'ont tout simplement ni le temps ni l'envie de discuter en profondeur la politique de l'Union Européenne (UE), pour la simple raison qu'il y a peu de questions européennes qui les préoccupent. Son soutien sur ce principe est important car il est le seul participant à ce forum (moi compris) qui poursuive des recherches sur les convictions et comportements individuels des électeurs européens. Les résultats d'enquête dans l'UE, dont Franklin est l'un des spécialistes mondiaux les plus en vue, confirment sans équivoque l'affirmation que, selon son expression, les « électeurs ne sont pas si bêtes » et qu'ils ne vont pas s'émouvoir de débats quasi-constitutionnels peu « susceptibles d'affecter leur vie de manière appréciable. L'interprétation que donne Franklin des récents référendums va au cœur de notre accord : les électeurs « avaient affaire à une non-décision et la plupart d'entre eux ont réagi fort rationnellement en s'en

¹ Andrew Moravcsik, "What Can We Learn from the Collapse of the European Constitutional Project?" Politische Vierteljahresschrift 47:2 (2006), 219-241, partie d'un forum avec Fritz Scharpf, Michael Zuern, Wolfgang Wessels, et Andreas Maurer. Voir <http://www.princeton.edu/~amoravcs/library/PVS04.pdf> Cet article et tous les autres mentionnés par l'auteur dans cet essai son accessibles sur le site web de l'auteur à www.princeton.edu/~amoravcs

désintéressant complètement – laissant par-là le champ libre aux extrémistes des deux bords. »

Franklin est si sceptique en matière de participation et délibération populaires dans le contexte européen qu'il a du mal à croire que les décideurs aient même jamais pensé « tourner le projet de Constitution pour l'Europe en exercice de relations publique » Une telle éventualité, pense-t-il serait « absurde s'il n'était vrai que les hommes et les femmes politiques font régulièrement montre d'une ignorance déplorable des principes de base régissant l'opinion et la mobilisation publiques dans la prise de décision électorale. » Franklin croit au contraire que le projet constitutionnel pourrait avoir été une « tentative des fédéralistes de donner aux innovations constitutionnelles une apparence démocratique destinée à les rendre plus acceptables aux anti-fédéralistes (comme les Britanniques) qui pourraient encore se rendre à des arguments de transparence et de responsabilisation accrues. »

Mais cela ne revient-il pas au même ? Les commentateurs et les historiens pourront épiloguer pendant les décennies à venir pour savoir si les efforts pour légitimer l'UE par le biais de délibérations sur le constitutionalisme démocratique s'appuyaient sur une foi profonde dans les possibilités de transformation des institutions européennes ou sur une stratégie à court terme pour s'assurer du soutien public sur des politiques nouvelles. (Le fait que j'aie moi-même usé du terme « relations publiques » et ma référence aux fédéralistes indiquent ma propre ambivalence à ce sujet, et quoi qu'aient cru les hommes et femmes politiques, il est clair que de nombreux chercheurs et commentateurs pensent qu'une authentique démocratisation est nécessaire. D'une façon ou d'une autre, le but principal du projet était d'attiser le soutien populaire pour des changements majeurs sous couvert de rhétorique constitutionnelle. Cette tendance était évidente du début (dans le discours de Joschka Fischer à l'Université Humboldt) jusqu'à la fin (dans les campagnes référendaires aux Pays Bas et en France) – et pratiquement tout le long du chemin qui les sépare. Les conséquences étaient inéluctables

* * *

Paul Magnette présente poliment ses critiques comme de modestes « ajustements » à mon article – et dans son cas (de manière assez exceptionnelle, entre chercheurs !), cette modestie n'est pas fautive. (Mais non moins injustifiée, étant donné la sagacité de ses contributions à ces débats.) J'accepte au titre de « modification amicale » l'ajustement substantif concernant l'existence possible de quelque occasion d'accroître la participation, et je seconde ses propositions à court terme pour des réformes procédurales mineures et un mini-traité englobant la modeste substance de la constitution. L'observation la plus pénétrante de Magnette, que je partage aussi, est qu'alors que l'UE n'a que peu d'impact sur les questions qui préoccupent le plus les citoyens, la *perception* est répandue qu'elle a beaucoup d'impact – et on ne peut ignorer ce fait social.

Ce dernier point soulève une question plus profonde pour nous, chercheurs et politiciens: Quelle position convient-il de prendre, dans ces cas où le public est convaincu de 'faits sociaux' qui se trouvent être faux ? Aujourd'hui, la plupart des commentateurs de l'Union semblent soutenir qu'elle consiste à encourager plus de démocratie dans le sens populiste ou plébiscitaire. Si les électeurs européens se font des idées fausses sur l'UE, diront d'aucuns, notre responsabilité en tant qu'analystes ou praticiens de la politique démocratique est d'abonder dans leur sens en leur donnant plus d'occasions d'exprimer des opinions contraignantes – en espérant qu'en sortira une légitimité. Cette logique est à la source de nombreuses propositions pour compenser le soi-disant déficit démocratique de l'Union.

Comme Franklin, j'ai du mal à comprendre pourquoi des professionnels de la politique accepteraient un tel raisonnement. Et il me semble inconcevable qu'un politologue, un théoricien du droit constitutionnel ou un historien s'en satisfasse. L'objet principal de tout projet constitutionnel ne doit pas se confondre avec la construction d'une démocratie ultra populiste. Comme Benjamin Constant le notait, il y a plus d'un siècle et demi, les constitutions démocratiques de ce type ne sont plus de mode depuis l'antiquité grecque – si tant est qu'elles aient jamais existé. L'objet principal d'une constitution *moderne* est de distinguer les questions dont la décision revient à une consultation populaire directe de celles auxquelles s'appliquent des méthodes différentes, et de concevoir pour ces dernières les institutions représentatives idoines. On ne gouverne pas par référendum ou dans une reconstitution moderne de la Pnyx d'Athènes. Non : la plupart des questions, dans les démocraties constitutionnelles modernes sont déléguées – ce dans une légitimité acceptée de presque tous – à des institutions *indirectement* démocratiques, conçues essentiellement pour isoler les décideurs des pressions plébiscitaires : les assemblées représentatives, cours de justice, procureurs, commission d'experts, bureaucraties technocratiques, banques centrales, partis politiques, organes de contrôle, tout un système complexe de freins et de contrepoids dont ce ne sont là que quelques exemples. Pour des raisons que j'ai exposées ailleurs, je considère que l'UE correctement comprise appartient à cette catégorie d'institutions – pour la bonne raison que des contrôles démocratiques indirects exceptionnellement stricts lui sont imposés par les freins et contrepoids en place, le vote super-majoritaire des ministres nationaux directement responsables, le vote à l'unanimité en matière fiscale, un parlement européen directement élu et un mandat légal limité. Ces dispositions ne sont pas moins inclusives que les institutions qui décident de telles questions dans la plupart des démocraties industrielles avancées – mais il n'y a pas et ne devrait pas y avoir de démocratie plébiscitaire²

* * *

² Andrew Moravcsik (2002), "In Defence of the Democratic Deficit: Reassessing Legitimacy in the European Union," (Pour la défense du déficit démocratique : une réévaluation de la légitimité dans l'Union Européenne) *Journal of Common Market Studies* 40: 4: 603–624; Andrew Moravcsik, (2004), "Is there a 'Democratic Deficit' in World Politics? A Framework for Analysis," (Y a-t-il 'déficit démocratique' dans la Politique mondiale? Une grille d'analyse) *Government and Opposition* 39: 603–624.

James Fishkin nous rejoint Franklin, Magnette et moi-même et convient que les procédures pour le projet constitutionnel de l'UE étaient mal choisies : « Le populisme ne sert pas nécessairement la délibération. » Mais il laisse entendre à juste titre qu'on pourrait imaginer d'autres formes de délibération qui ne seraient pas populistes et plébiscitaires et qui pourraient finir par accroître l'information dont disposent les participants et la légitimité du résultat éventuel. Il avance que « Si on avait disposé d'un instrument plus identifiable à la délibération citoyenne sur la constitution, alors peut-être d'autres buts d'une co-citoyenneté européenne auraient-ils pu être atteints. (...) Peut-être des débats télévisés réduits au microcosme, combinés aux stratégies idoines pour élargir la portée de telles expériences à un public plus vaste, auraient-ils permis un autre débat et peut-être une autre issue. »

Dans sa discussion de cette alternative, Fishkin cite brièvement (et par trop modestement) son propre travail sur la 'consultation délibérative' – des sessions dirigées au cours desquelles on donne à un petit groupe d'individus le temps, les informations et l'aide nécessaires à la délibération de questions de fond. Il s'agit d'une technique très intéressante que Fishkin et d'autres ont mise au point et qu'ils vont, dans un avenir proche, mettre en pratique en Europe. Archon fung qui partage ces vues de la démocratie, adopte une position encore plus ferme dans sa contribution au forum avec Pepper Culpepper quand il affirme au regard de la consultation délibérative : « Si ces initiatives sont bien menées, elles pourront alors fort bien formuler des idées utiles et des façons de voir du public, ainsi que l'ont fait des initiatives semblables dans le monde entier, initiatives en matière de consultation délibérative, planification participative et réforme électorale. »

Cependant, la critique de Fishkin – correctement posée comme un ajustement hypothétique – vient démontrer la valeur de mon principe de départ que les encouragements à une participation générale sont en soi insuffisants. Fishkin est le premier à admettre que cette formule neuve de consultation délibérative se comprend et se prête aux contextes qu'il appelle des « microcosmes délibératifs » – dans la tradition qui remonte à l'Athènes classique, sans grande résonance avec les systèmes contemporains. À ne pas confondre, donc, avec une forme de légitimation démocratique de masse. Fishkin a raison de souligner que les participants à ses expériences délibératives arrivent à des décisions différentes et mieux informées. Mais il est également vrai que de telles expériences démontrent l'énorme investissement en temps, argent et information qu'exige une délibération informée : des jours, des semaines, des mois de discussions en profondeur, en petit groupe avec l'aide de facilitateurs expérimentés et de ressources financières considérables. Et les effets sur l'opinion publique et la conduite électorale hors de la pièce, même quand l'exercice est rendu publique, restent incertains. À en juger par l'effet produit par la retransmission de la prise de décision politique par de petits groupes – ce qui se voit déjà pour des réunions de conseil, le Congrès des États-Unis et de nombreuses autres assemblées – il n'y a pas grand-chose à en espérer. Donc, pour le moment, toute proposition de consultation délibérative est en pratique une proposition de

délibération en profondeur sans participation générale – pas tout à fait la même chose que la démocratisation de l'UE.

Le fait qu'il faille composer entre l'ampleur et la profondeur de la démocratisation confirme ma critique de base. Il y aurait beaucoup à changer avant que les électeurs ne se soucient assez des questions européennes pour se sentir poussés à agir. Culpepper et Fung ont l'élégance de l'admettre : « Nous ne pouvons pas réfuter l'argument de Moravcsik par une recette pour une participation populaire. Personne ne sait exactement comment instaurer des institutions transnationales qui suscitent une participation et une réflexion populaires, et les tentatives d'instauration de telles institutions peuvent échouer. Nous ne savons même pas si les efforts devraient être dirigés dans le sens de la réforme des dispositions politiques nationales, du renforcement des liens entre les institutions nationales et européennes, ou de la création de nouvelles dispositions telles que la consultation des citoyens et les négociations avec les parties prenantes citoyennes. Mais les défenseurs des partis et des parlements nationaux ne peuvent pas nous conseiller de laisser tout bien tranquille quand tout va si mal. »

« Personne ne sait exactement comment instaurer des institutions transnationales qui suscitent une participation et une réflexion populaires. » L'affirmation est robuste. Ce qui n'empêche pas Culpepper et Fung de critiquer le statu quo et de préconiser la réforme tous azimuts – une proposition qui semble aller bien au-delà de l'appel de Fishkin à une expérimentation à échelle réduite. On pourrait traiter cela comme la fantaisie inoffensive de démocrates délibératifs déçus mais pour être idéalistes, les prescriptions pour des réformes radicales de ce type n'en sont pas moins potentiellement dangereuses. La politique est l'art du pis-aller et, en tant que tel, consiste souvent à 'laisser courir'. Il est fort inquiétant que le siège proposé de cette expérience radicale non dirigée soit l'Union Européenne, à première vue le forum le moins susceptible de se prêter à un exercice de démocratie délibérative décentralisée.

Une raison de s'inquiéter de ces efforts, s'ils devaient se porter au-delà des modestes expériences de Fishkin, est qu'ils pourraient coûter cher. Une démocratisation accrue de l'UE risque non seulement de ne pas aboutir à une délibération plus explicite mais encore de réduire le niveau de délibération que nous avons aujourd'hui. Actuellement, les discussions les plus sérieuses et les plus imbues d'esprit civique se tiennent au sein des petits groupes de ministres nationaux et de responsables chargés collectivement de développer et de contrôler la mise en place de ses règles. Le résultat semble en être une réglementation convenable³. Ainsi l'équivalent le plus proche dans le monde réel des groupes délibératifs de Fishkin, Culpepper et Fung dans le contexte européen – pour imparfait qu'il soit – se trouve précisément dans ces institutions technocratiques que ceux qui soulignent le 'déficit démocratique' de l'UE critiquent le plus vivement. Ceci dit, il faut se réjouir de l'expérience à échelle réduite en délibération européenne que prépare Fishkin

³ Christian Joerges and Ellen Vos, *European Committees: Social Regulation, Law and Politics* (Comités européens : réglementation sociale, droit et politique) (Oxford: Hart Publishing, 1999); Joshua Cohen and Charles F. Sabel, "Sovereignty and Solidarity: EU and US" (Souveraineté et solidarité UE et USA, inédit à lire en ligne à <http://www2.law.columbia.edu/sabel/papers/Cohen-Sabel%20final.doc>)

– projet beaucoup moins inquiétant et occasion unique d'arriver à se faire une idée de ce que pensent les Européens.

* * *

Jeremy Rabkin convient que la démocratisation de l'UE est une fausse piste. « Plus de participation, avance-t-il n'est pas, en soi, un remède aux maux de l'Europe. J'ai toujours considéré le déficit démocratique comme un symptôme plutôt qu'une cause des problèmes sous-tendant l'intégration politique en Europe. Et je ne saurais contester le point de départ de Moravcsik selon lequel on se disputerait moins autour de l'UE si on lui prêtait moins d'attention. » Là-dessus, nous sommes d'accord.

Rabkin a encore raison de critiquer ceux qui croient naïvement que les électeurs vont se « laisser impressionner par des appels à une raison supérieure » et que « ce qui semble raisonnable à un spécialiste des sciences sociales semblera raisonnable à l'électorat européen », en donnant pour exemple les récents référendums où les électeurs européens ne furent pas persuadés par les arguments rationnels et les informations concernant l'Union Européenne. Rabkin a tort, cependant, de me critiquer pour avoir entretenu de telles vues ; mon scepticisme concernant la capacité des électeurs était en fait au cœur de mon raisonnement. Comme Franklin et Majone (et à la différence de Fishkin, Culpepper, Fung et Tsoukalis), je n'ai pas grande confiance dans le bon vouloir des électeurs européens à consacrer du temps à s'informer et à délibérer les fondements de la constitution ou de politiques publiques sans visibilité. C'est pourquoi je plaide pour le retour de la politique élitiste traditionnelle d'intégration européenne. C'est pourquoi je prône le retour aux politiques d'intégration européennes traditionnelles sous l'égide des élites

J'ai avancé ailleurs que l'UE, loin d'allumer de grands débats constitutionnels, devrait se rendre aussi ennuyeuse que possible et se concentrer sur les petites réformes concrètes soutenues par la majorité de l'opinion publique, telle la création d'un ministre des affaires étrangères européen. Ceci fait l'objet de propositions récentes pour une "petite" réforme constitutionnelle sur quelques années. Les fédéralistes à tout crin pourront objecter que cet agenda manque d'ambition mais je crois que c'est tout ce qui peut se faire. Des changements modestes, graduels sont en progrès dans des domaines variés, mais l'ère des grands projets⁴ est finie, du moins pour le moment. Au lieu, nous avons ce que j'ai appelé un « règlement constitutionnel européen » - un accommodement institutionnel de fond qui, si les tendances actuelles s'affirment restera en place pour un certain temps⁵.

Rabkin méprise cette manière de voir car il croit que le 'règlement constitutionnel' actuel et les modestes réformes au sein de la structure européenne ne sont pas égales aux problèmes majeurs qui frappent l'Europe. Rabkin croit que l'UE a besoin d'imposer une réforme à ses économies stagnantes et de créer une puissante armée européenne, de peur

⁴ en français dans le texte

⁵ Andrew Moravcsik, (2005) "The European Constitutional Compromise and the Neofunctionalist Legacy," (le compromis constitutionnel européen et l'héritage néo fonctionnaliste) *Journal of European Public Policy* 12: 2, 349–386; Andrew Moravcsik, (2005) "The European Constitutional Compromise," (le compromis constitutionnel européen) *EUSA Review* 18, 1–6.

que l'Europe ne perde de son importance. On pourrait lui répondre, comme Fritz Scharpf et d'autres, que ces réformes devraient et peuvent se faire au niveau national. Cependant la contribution de Giandomenico Majone à ce forum remet cela en cause – car il pense que la réforme du marché devrait faire partie de la donne. Si l'UE ne parvient pas à libéraliser ces 70% de l'économie que constituent les services, affirme Majone la croissance positive ne se réalisera pas. Il fait allusion à la dilution de la directive relative aux services (la 'directive Bolkestein') et à l'action syndicale sporadique dans des secteurs comme l'activité portuaire. L'UE, fait-il valoir est confrontée à un 'problème de légitimité' en ce qu'elle n'est pas en mesure d'apporter les réformes économiques qui s'imposent. Ceci est particulièrement important pour l'Union, une institution traditionnellement jugée sur sa performance – ce qu'on appelle la 'légitimité par les résultats'. D'où il conclut que « la mauvaise performance de l'économie de l'UE depuis des décennies est également (très) inquiétante d'un point de vue normatif. » Il se peut bien que ce soit le cas comme l'affirment Rabkin et Majone.

Pour autant, je ne partage pas tout à fait le pessimisme de Rabkin sur la politique étrangère. Il pense que « Pour avoir un politique étrangère sérieuse, il faudrait à l'Europe la capacité à déployer une force militaire européenne, ce qui à son tour exige l'existence d'une force militaire européenne sérieuse et les dispositions idoines pour le financement d'une telle force. » Certes, l'Union a pris des mesures dans ce sens, mais il est peu probable qu'elle déploie ce genre force. Mais je ne suis pas d'accord sur le point de départ de Rabkin que seuls les pays dotés d'énormes machines militaires ont une politique étrangère sérieuse. Leur massive puissance militaire n'a été que de peu de profit aux USA en Irak. Avec le recul, la critique européenne de l'intervention en Iraq était correcte. Ceci explique que, contrairement à ce que Rabkin suggère, tous les pays européens (ou presque tous) partagent la même position sur l'Iran. Qui plus est, depuis la fin de la Guerre froide, l'instrument le plus rentable manié par les gouvernements occidentaux pour assurer la paix et la sécurité a été l'élargissement de l'UE, pas la force militaire. Bien qu'on ne puisse pas douter que les pressions de l'opinion publique freineront de futurs élargissements, je ne vois pas de raisons d'exclure l'admission des Balkans, voire de la Turquie dans les 15-20 ans qui viennent. En tout état de cause, si nous sommes bien d'accord sur la démocratie, le pessimisme de Rabkin sur la destinée de l'Europe vient à point tempérer des prévisions plus optimistes.

Giandomenico Majone, probablement l'analyste contemporain le plus judicieux des politiques réglementaires de l'UE, partage avec Franklin, Magnette et moi-même une vision sceptique des bienfaits supposés de délibération et participation accrues. Majone qui traite avec une lucidité rare du statu particulier des institutions non-majoritaires dans les démocraties modernes est de l'avis que la voie constitutionnelle était mal choisie, que la délibération peut avoir des effets négatifs dans bien des cas et que le 'déficit démocratique' est un mythe. Avec le brio iconoclaste qu'on lui connaît, il apporte des preuves intéressantes pour étayer plusieurs des thèses présentées dans mon article, dont le fait

qu'une augmentation minimale dans la participation démocratique (au sein de régimes essentiellement démocratiques) n'est que rarement légitimante. Dans le cas de l'UE, il nous rappelle qu'« un faible pourcentage des personnes interrogées indiquent 'pas assez démocratique' comme l'une des raisons de leur rejet du Traité Constitutionnel. » D'où il conclut que « le déficit démocratique de l'Union, quelle que soit la définition qu'on en donne, préoccupe davantage certaines élites politiques et universitaires que les électeurs européens. » Il nous rappelle enfin que « l'absence ou le développement incomplet d'institutions démocratiques dans l'UE est le prix que les gens sont apparemment prêts à payer pour préserver de façon quasi-intacte le cœur même de leur souveraineté nationale (plutôt que d') être gouvernés par un véritable État Fédéral Européen. »

Ceci dit, je n'arriverais pas nécessairement aux mêmes conclusions que Majone – par exemple je ne soutiens pas comme lui que la délibération est nécessairement contre-productive sur les questions de redistribution ou que les politiques européennes sont essentiellement non-redistributives. Mais nous sommes d'accord sur le principe – bien que Majone, on l'a vu plus haut, soit moins optimiste.

Laissant pour le moment les inquiétudes sur la politique monétaire européenne (j'y reviendrai plus loin quand elles s'expriment chez Tsoukalis), Majone oppose une seule critique sérieuse à mon article – une critique qu'il partage avec Culpepper et Fung. Il s'agit de mon manque d'enthousiasme pour plus d'autorité, même dans un champ éventuellement plus limité, pour le Parlement européen. Cette critique s'appuie sur la façon dont Majone (et Culpepper et Fung) interprètent les causes de la faible participation aux élections directes au Parlement européen. Majone rejette implicitement (et sans s'en justifier) mon affirmation que l'apathie envers le Parlement européen est une fonction du manque intrinsèque de visibilité des questions européennes dans l'esprit des électeurs. Il conjecture plutôt que cette faible participation pourrait refléter l'opinion générale que le vote pour un représentant au parlement européen est un moyen inopérant de peser sur les politiques européennes. Dans les référendums, avance Majone, l'électorat considère le vote efficace et se déplace en plus grand nombre. La solution conclut-il est de conférer un rôle accru au Parlement européen de manière à convaincre les électeurs que leur vote compte – quand bien il s'exercerait dans un champ plus réduit.

Majone, Culpepper et Fung ne fournissent *nulle part* de preuve qui étaye la supposition que le peu d'enthousiasme à voter dans les élections parlementaires européennes est une fonction de l'opinion générale que le vote est un moyen inefficace d'influencer les politiques. Cette affirmation est empiriquement douteuse. Laissant là la volumineuse documentation de politique comparée et de politique américaine qui démontre combien il est difficile d'encourager la participation quand les enjeux ne sont pas préoccupants et concentrons-nous sur l'UE. Trois points sautent aux yeux.

- Les résultats d'enquêtes montrent à la fois que les électeurs européens croient *en fait* que le Parlement européen est efficace et que voter pour un député européen est un bon moyen d'exercer son influence et pourtant la plupart persiste à ne pas

participer aux élections européennes. Ceci est en contradiction formelle avec l'hypothèse de Majone, Culpepper et Fung⁶.

- On a peu de preuves que les votants dans les référendums en France et aux Pays-Bas se soient particulièrement inquiétés voire même aient été au courant des questions européennes les plus importantes. Ce qui tend à montrer que même quand les électeurs européens se laissent (à en croire Majone) convaincre d'aller voter, ils ne le font pas de manière réfléchie et considérée. À l'exception de l'élargissement de l'UE qui, d'ici 15 ou 20 ans, pourrait s'étendre à la Turquie, les politiques européennes n'ont pas joué beaucoup dans les choix individuels lors des référendums français et hollandais⁷. Pour autant que l'admission de la Turquie eût fait problème, c'est la libre circulation des personnes qui se trouvait concernée, une éventualité déjà exclue du mandat de négociation. Les problèmes nationaux et la popularité des gouvernements nationaux ont dominé la décision de vote – comme j'en donne preuve dans ma communication. L'UE semble n'avoir pris d'importance que quand les fédéralistes européens trouvèrent bon de politiser des propositions de prestige (mais sans grande importance substantive) de haute importance symbolique. Résultat : les dirigeants nationaux s'en saisirent, comme il fallait s'y attendre, suivis des extrémistes saisissant l'occasion d'exprimer leur mécontentement sur des questions nationales. Ce qui, là encore, suggère que l'engagement contraignant sur la délibération n'est pas institutionnel.
- S'il était correct de supposer que la faiblesse des pouvoirs du Parlement européen expliquait l'indifférence de l'électorat, alors les politiques européennes devraient occuper une place importante dans les élections *nationales*. Mais ce n'est le cas pour aucun régime européen et on n'a pas vu ça depuis 40 ans⁸. Outre un faible déclin de la popularité de l'UE, déclin qui trouve l'Europe et ses institutions toujours *plus* populaires que les institutions nationales dans toute l'Europe – on n'y voit pas signe d'un retour de bâton dans les élections nationales.

Ces faits ne s'expliquent que par une seule conclusion, à savoir que les questions de politique européennes sont intrinsèquement dépourvues de visibilité d'où il ressort que la démocratie délibérative dans l'UE est vouée à l'échec. L'inévitabilité de cette conclusion explique, peut-être, pourquoi Majone, Culpepper et Fung se contredisent sur ce point. Majone après son bref (et fort atypique) accès d'idéalisme concernant le Parlement

⁶ P.ex. Jean Blondel, Richard Sinnott, et Palle Svensson, *People and Parliament in the European Union: Participation, Democracy, Legitimacy (Peuple et parlement dans l'Union Européenne : Participation, démocratie, légitimité)* (Oxford: Clarendon, 1998).

⁷ Beaucoup se sont laissé persuader par les hauts cris poussés par la presse française et les débats élitistes sur les « plombiers polonais » qu'il s'agissait là d'une question décisive, mais en fait il y a peu de preuves que l'impact sur le comportement des électeurs ait été de plus d'un dixième. Voir les études citées dans mon article original.

⁸ Le dernier cas, recensé par moi, remonte aux élections présidentielles de 1965-66 en France, où la politique agricole a été décisive – bien que seulement au premier tour. Certains spécialistes, Gary Marks et Liesbet Hooghe pour ne citer qu'eux - affirment qu'un important clivage pro/anti mondialisation semble en corrélation croissante avec l'opinion sur l'intégration européenne. Mais cela ne prouve pas que ce soit l'opinion sur l'UE qui motive. Et il est encore plus difficile de prouver que de telles opinions ont eu un effet décisif sur les élections

européen et les référendums, revient à sa position mieux connue qu'« aucune évaluation réaliste de l'UE - ses politiques, ses institutions, et son développement futur – n'est possible sans avoir constamment à l'esprit la nature élitiste du projet. » Culpepper et Fung, ayant avancé que c'est l'imperfection des institutions et non pas le manque de dominance des questions qui expliquent la faible participation en viennent à conclure qu'à la clé il y a... comment dire ? le manque de dominance des questions : « Si, par contre, les méthodes pour engager le public abordent des questions pressantes telles que la politique économique et sociale, les citoyens pourront alors penser que c'est utile de participer s'il est clair qu'ils peuvent influencer les décisions dans ces domaines. ». Exactement.

Sur ce dernier point, c'est sûrement Majone qui a raison, pas Culpepper et Fung. Ce serait irresponsable de créer une politique sociale que les Européens ne veulent pas et que personne ne peut définir à la seule fin de créer les conditions favorables à la délibération et à l'engagement public. C'est l'aberration à laquelle se risquent les démocrates délibératifs les plus radicaux, comme Jürgen Habermas et beaucoup d'autres éminents critiques du 'déficit démocratique' européen. Ce genre de discours met la charrue avant les bœufs⁹. L'Europe se doit de vivre dans ses moyens. Des propositions de politiques nouvelles ne sont pas une solution au problème du soutien populaire à moins que ces propositions n'aient leur justification propre, une opinion que Giandomenico Majone a plus que tout autre analyste fait valoir et dont tous devraient prendre note.

* * *

Pepper Culpepper et **Archon Fung** ouvrent sur un bon mot : « Une argumentation clairement raisonnée, même lorsqu'elle est complètement erronée, est toujours la bienvenue... » ce qui ne les empêche pas de convenir bien vite, comme tous leurs collègues dans ce forum de mon diagnostic sur le tour des événements : « Nous partageons de tout cœur son rejet de la récente Constitution européenne en tant que projet juridique motivé avant tout par des raisons de relations publiques. » Alors, de quoi se plaignent-ils ? En quoi suis-je « complètement » dans l'erreur ?

Laissant là leur appui pour l'analyse de Majone des raisons pour lesquelles les électeurs ne participent pas aux élections du Parlement européen et leur approbation de la proposition de Fishkin pour une consultation délibérative décentralisée, auxquelles je me suis adressé plus haut, Culpepper et Fung font valoir une critique importante inspirée de leur propre recherche innovante et révolutionnaire sur la politique européenne et la démocratie délibérative.

Avant d'y venir, il importe de clarifier un malentendu : Culpepper et Fung m'attribuent à tort l'opinion que la démocratie indirecte est normativement acceptable car l'UE traite de

⁹ Philippe Schmitter de l'Institut universitaire européen a démontré avec brio exactement ce que cela pourrait signifier. Il avance des "propositions modestes" pour encourager le débat pan-européen en établissant à Bruxelles le siège d'un système de sécurité sociale pour le tiers le plus pauvre des citoyens européens, imposant un équilibre plus juste envers les citoyens les plus jeunes et les plus vieux, et donnant des droits de citoyenneté aux ressortissants de pays tiers. Il ne fait nul doute qu'une politique européenne se donnant ces objectifs engendrerait le débat mais elles pourraient bien aussi détruire l'Union Européenne. Pour la critique de telles propositions par Schmitter et Habermas, voir Moravcsik « In Defense of Democratic Deficit » (Pour la défense du déficit démocratique) ainsi que l'article discuté ici.

questions « techniques » sans conséquences redistributives. Je n'ai jamais exprimé une telle opinion, elle me semble aboutir à une position indéfendable en ce qui concerne le commerce et les questions réglementaires. (Peut-être me confondent-ils momentanément avec Majone à qui on a parfois prêté cette vue ?) Il est clair que les politiques européennes ont des conséquences redistributives incontestables au niveau national et international. En présentant la question sous cet angle, Culpepper et Fung font abstraction de la question centrale qui consiste à savoir si les citoyens perçoivent ses conséquences comme suffisamment dominantes pour les engager à participer et, à long terme, à consacrer temps, argent, énergie à la construction de plaidoyer et d'institutions qui favoriseraient une participation politique soutenue.

Venons en maintenant au point central de Culpepper et Fung. Ils affirment que le « vrai déficit démocratique ne se trouve pas au niveau européen mais au sein des régimes nationaux. Les systèmes de représentation proportionnelle, prétendent-ils tendent à exclure les partis extrémistes anti-européens des coalitions gouvernementales, et les élites pro-européennes dans les grands partis de gouvernement parviennent rarement à représenter adéquatement l'ambivalence de leurs propres électeurs envers l'UE. Culpepper et Fung font aussi état de l'observation générale que les dirigeants nationaux se disculpent sur l'UE, ce qui a permis, dans « certains pays – et l'exemple français revient à l'esprit ici - de libéraliser les marchés (ce qui engendre des perdants et bien sûr des gagnants) tout en rejetant la responsabilité de la libéralisation sur Bruxelles. »

Je ne disconviens pas de l'assertion fondamentale que les coalitions européennes reflètent de manière disproportionnée l'électorat centriste et les opinions élitistes et que les gouvernements nationaux font appel à des arguments variés pour justifier la réforme économique. Mais pourquoi Culpepper et Fung s'offusquent-ils tant quand les institutions européennes offrent aux hommes et femmes politiques une isolation institutionnelle et symbolique des pressions extrémistes ? Il faut prendre en compte les deux considérations suivantes :

La représentation que Culpepper et Fung donnent des relations de l'UE avec les régimes nationaux semble dépassée. L'intégration européenne est pour tout dire au point mort. Les réformes du marché unique dans le service des secteurs sont modestes, comme l'observe Majone. La politique sociale reste inexistante. La coopération en politique étrangère est anémique. L'admission de la Turquie est en doute, même 20 ans avant la décision et l'élargissement aux Balkans occidentales sera traité strictement au cas par cas. Comme je l'ai fait valoir plus haut, nous entrons dans l'ère du règlement constitutionnel européen. S'il est possible en théorie d'exploiter l'UE pour légitimer les options politiques qui ne passent pas, on ne peut pas dire que ça marche pour le moment.

Une seconde raison, plus importante, de résister à l'antipathie de Culpepper et Fung envers le gouvernement au centre réside dans leur apparente naïveté (feinte, sûrement, de la part de politologues aussi avisés que ces deux-là) concernant la façon dont les orientations politiques se décident en réalité. Ce qu'il faut d'autonomie politique est l'attribut universel d'une gouvernance efficace. Les constitutions modernes, comme j'y ai

insisté dans ma réponse à Fishkin plus haut, ne sont pas des documents populistes ; elles comprennent toutes des décisions sur l'opportunité de mise à l'abri des pressions populistes. Et ce pour la raison qu'il semble souhaitable de laisser s'exercer, dans une certaine mesure, le 'pouvoir politique', sans perdre de vue qu'en temps et lieu, le public peut toujours punir un dirigeant rétif.

Les analystes politiques conviennent qu'une plus grande capacité étatique de ce type est essentielle précisément dans le domaine qui préoccupe le plus Culpepper et Fung : la réforme économique. La réforme économique tend à se laisser enliser par les intérêts particuliers, les problèmes de rupture de continuité, la complexité technique, la prédisposition au statu quo et l'ignorance publique – toutes les justifications traditionnelles de l'isolation ou de la délégation. Aujourd'hui, même les bouillants sociaux démocrates européens ont fini par accepter que le statu quo ne peut se prolonger et qu'il y a urgence en matière de réforme économique – consolidation fiscale de l'État providence, flexibilité du marché du travail, libéralisation des services et immigration – ne serait-ce que pour affermir les succès de la sociale-démocratie. Et la plupart des analystes conviennent que de telles réformes doivent se faire avant tout au niveau domestique¹⁰. Le point normatif le plus important ici est que souvent une politique est plus représentative de plus de gens si elle est issue d'un processus moins directement participatif. Culpepper et Fung pensent-ils vraiment que des politiques officielles plus durables, plus généreuses et plus éclairées s'exprimeraient si les Européens donnaient le pouvoir aux extrémistes politiques et encourageaient la pression populiste à saper les réformes conduites par les élites ? Si oui, on aimerait qu'ils fassent part de leur plan aux 25 gouvernements européens qui peinent à mettre les réformes en place.

Ceci soulève un dernier problème, plus profond: comment, en tant que théoriciens de politique normative et positive devons nous juger le bien-fondé des dispositions qui claustrent les hommes et femmes politiques. Il n'y a pas de réponse simple à cette question qui est au centre de l'architecture constitutionnelle contemporaine. Mais une chose est claire, c'est que nous ne pouvons accorder cette décision – comme Culpepper et Fung semblent le vouloir – à des majorités électorales mouvantes, particulièrement si le fondement de leur opinion semble erroné. Ce n'est pas ça, la démocratie constitutionnelle moderne. Nous devons au contraire parvenir à un jugement bien pesé de l'aptitude des institutions à remplir les objectifs publics.

La clé du problème, c'est de savoir de qui on représente les intérêts. Une appréciation plus profonde du paradoxe que moins de participation mène souvent à une meilleure représentation serait un bon point de départ. Une discussion plus large de cet axiome n'est pas possible ici je dirai donc seulement ceci : étant donné la retenue de l'agenda européen actuel, l'importance indiscutable des réformes économiques, le support populaire universel (près de 70%) pour une coopération plus solide sur la politique étrangère, le clair penchant dans les systèmes nationaux pour des niveaux de protection sociale insoutenables et le

¹⁰ Pour une discussion de ces communications, particulièrement les travaux de Fritz Scharpf, voir les papiers cités ci-dessus.

succès ostensible rencontré par l'élargissement comme porteur de paix et de prospérité, il y a au moins quelques raisons de vouloir – à titre normatif et pragmatique – se déclarer pour les dispositions en place. Ceci est d'autant plus juste que l'alternative qui y est proposée est de donner le pouvoir aux extrêmes et de tourner l'Europe en laboratoire pour une réforme délibérative radicale.

En conclusion, on pourrait dire de la critique de Culpepper et Fung, comme on le dit souvent des écrits des chercheurs, ils croient que j'ai « raison en pratique mais pas en théorie ». Autrement dit, ils croient – comme on l'a vu ci-dessus dans la discussion des propositions de réforme délibérative faites par eux et Fishkin – que les réformes radicales pourraient *théoriquement* faire avancer la démocratie européenne mais malheureusement, *en pratique*, personne ne sait comment s'y prendre. Il reste qu'avec ces deux sociologues délurés on a une critique engageante non parce qu'elle propose une alternative pratique mais parce qu'elle offre une critique acérée du statu quo. Et la question sous-jacente : comment juger les institutions en place? mérite certainement une analyse constante et particulièrement bien venue de la part de critiques radicaux comme Culpepper et Fung.

* * *

A première vue, **Loukas Tsoukalis** semble plus diamétralement opposé à ma vision optimiste de la démocratie européenne. Mais, à y regarder de plus près, la différence n'est pas immense. Comme tous les participants au forum, Tsoukalis convient que la discussion des questions européennes par le biais d'abstractions constitutionnelles était contre-productive. Mais il estime qu'il y a crise de légitimité et que la source de la crise dans l'Union est due à l'importance croissante des problèmes qu'elle traite. La légitimation démocratique indirecte de l'UE, sans débat public d'importance – par le biais d'élections nationales et Européennes où les questions européennes restent dans les coulisses – pouvait passer dans les années 60 mais l'expansion récente dans les décisions prises par l'UE comme son expansion géographique par élargissement vers l'Est ont si bien accru l'impact des institutions européennes sur la vie quotidienne des citoyens que ces mécanismes ne sont plus viables. Le résultat est une levée de boucliers contre l'Union comme le montrent les récents échecs des référendums français et hollandais.

C'est une opinion très répandue en Europe aujourd'hui : l'intensification des politiques a déclenché une crise de légitimation. C'est une opinion particulièrement répandue, observe Majone, parmi les élites – et ceux qui gagnent leur vie par l'étude (ou la gestion) de la politique monétaire, la stabilisation de la Macédoine et autres euro-questions en sont, et non des moindres. (Cette opinion est commune, dans une plus ou moins large mesure, à Maignette, Culpepper et Fung, et Majone.)

Je me rends aux vues de Tsoukalis, un analyste pénétrant de l'économie politique de l'Union monétaire sur les conséquences substantives de la monnaie unique. Mais ce débat ne se soucie pas de conséquences substantives mais de conséquences électorales. Et là, Tsoukalis semble perdre de vue la force de la position. Comme il a été dit plus haut dans la discussion de la critique de Culpepper et Fung, je ne prétends pas que les questions

européennes ne sont pas, dans l'absolu, suffisamment importantes pour mériter la discussion. J'affirme qu'elles ne sont pas suffisamment importantes dans l'esprit du public pour engendrer une délibération d'envergure. En pratique ceci place la barre très haut puisque l'électeur moyen ne garde pas plus de deux questions présentes à l'esprit, au sens où elles sont susceptibles d'affecter le vote. Ainsi la plupart des questions – pour tout dire, presque toutes les questions dans les démocraties électorales modernes ne sont jamais débattues par un grand public largement informé. Et il n'est pas évident qu'aucune question européenne parvienne jamais à ce niveau.

Mais si les questions européennes ne sont pas dominantes, demanderont les sceptiques, comment expliquer le retour de bâton infligé à l'UE par les référendums ? Ici, Tsoukalis et moi sommes d'accord sur le diagnostic mais pas sur le remède. Le mécontentement électoral exprimé par les référendums renvoyait aux inquiétudes des Européens sur un ensemble de problèmes socio-économiques : chômage, stabilité des systèmes de la sécurité sociale, contraintes fiscales, et immigration des pays tiers. Les citoyens s'en sont vengés sur l'UE parce que les dirigeants politiques leur en ont offert l'occasion dans un forum qui, comme Franklin l'indique plus haut semblait n'avoir pas grand chose d'autre à offrir.

Mais le point fondamental, que Tsoukalis ne semble pas accepter, est que *toute* discussion ou presque des questions européennes risque donc de s'avérer hors sujet, si ce n'est contre-productive si l'on veut encourager des scrutins délibératifs et raisonnés. Presque toutes les inquiétudes exprimées par Tsoukalis font appel à des compétences nationales et non pas européennes. Le mécontentement exprimé dans les référendums aurait dû s'adresser aux gouvernements nationaux – et l'était, à bien des égards. La question européenne (qui, répétons-le, n'a pas figuré dans les élections nationales depuis un bon moment) serait sûrement restée en retrait si quelques dirigeants européens n'avaient jugé bon de fournir aux électeurs une occasion en or de donner libre cours à un désenchantement politique général dans un référendum où rien de bien important ne semblait être engagé. Cette décision fut, comme on aurait pu s'en douter désastreuse car les électeurs y ont introduit les problèmes nationaux qui leur importaient et les ont fait payer à l'UE.

Bien sûr, c'est vrai – et mon article discute ce problème en plus amples détails – que la politique macroéconomique est une des questions que des électeurs européens ont à cœur et la Banque centrale européenne (BCE) joue un rôle important dans la gestion de la politique monétaire. C'est un souci que partagent Majone et Culpepper et Fung qui observent en passant que mon opinion « ignore l'accusation courante, à savoir que certains des problèmes des économies européennes puissent être liés au manque de coordination entre politique fiscale et monétaire ». Culpepper et Fung croient aussi que la BCE devrait être soumise à un contrôle démocratique plus strict.

À mon sens, on a ici la critique la plus probante exprimée par les participants à ce forum, et de loin – et, à bien des égards, je suis en accord avec elle. Dans mes écrits sur la démocratie européenne, j'ai toujours exprimé une certaine ambivalence envers la BCE

pour des raisons à la fois pragmatiques et normatives. Selon les critères que j'ai proposés pour évaluer le 'déficit démocratique' dans l'UE, à savoir si les institutions de l'UE réduisaient le contrôle populaire d'une politique sans justification normative plausible, la BCE reste suspecte. La BCE est plus indépendante que les banques centrales nationales avec moins de justifications techniques ou normatives¹¹. Culpepper et Fung opposent à juste titre des critiques techniques au lot de politiques qui en résulte (l'absence de coordination entre les politiques monétaires et fiscales). On est en droit de penser que la monnaie unique est simplement une mauvaise politique.

Les critiques de l'UEM en tant que politique n'arrivent pas nécessairement à un argument particulièrement convaincant contre le modèle de base de légitimation de l'UE – à plus d'un titre.

D'abord beaucoup du poids de cette critique se réduit à la critique d'une politique bancaire, l'UEM, et non des garanties particulières inscrites dans les procédures de l'Union. La question qui préoccupe ce forum n'est pas la validité de la politique monétaire européenne mais le niveau de délibération et de participation dans l'UE. Or il reste à prouver que l'imposition d'une banque centrale sur une zone monétaire « non optimale » serait une politique plus valide si la banque était soumise à plus de contrôle populaire. Ou qu'une politique fiscale coordonnée, la solution politique la plus souvent mise en avant, ajouterait au contrôle démocratique. Le résultat pourrait bien être l'opposé.

Deuxièmement il y a de bonnes raisons d'accepter une banque centrale indépendante en principe. Du point de vue de la théorie démocratique, ce qui est en jeu ici est seulement un détail dans la conception de celle qui nous occupe – son indépendance exceptionnelle. Il est certes difficile d'imaginer un débat informé des détails de la politique monétaire, ce qui explique peut-être pourquoi aucun gouvernement ne propose de mettre la BCE sous contrôle démocratique direct – sans d'ailleurs qu'on sache trop ce que cela voudrait dire.

Troisièmement, même si entièrement justifiée, cette critique se limite à la politique monétaire européenne qui fonctionne dans un cadre institutionnel exclusif lequel ne s'applique pas sous cette forme aux autres activités européennes. Même s'il est possible qu'il faille faire quelque chose au niveau de la politique monétaire – et, là encore, je partage les préoccupations de Majone et Tsoukalis – la BCE est la seule institution européenne, j'y ai insisté ailleurs, dont le fondement démocratique soit sérieusement discutable.

Quatrièmement, quels que soient les mérites théoriques de telle ou telle réforme institutionnelle, la politique monétaire ne semble pas avoir été cause de mécontentement dans les malencontreux référendums hollandais et français. Les critiques faites par le public hollandais aux effets inflationnistes de l'UEM, par exemple, portaient sur la mini-dévaluation du gouvernement hollandais contre un mark en fin de course au moment où l'UEM entrerait en existence – chose que n'exigeaient nullement les règles de l'UE (bien au contraire !) mais qui n'était pas nouvelle dans l'histoire monétaire des Pays-Bas.

¹¹ Voir les dernières pages de Moravcsik "In Defence of the Democratic Deficit" (Pour la défense du déficit démocratique) pour une critique circonspecte de la BCE

Il pourrait sembler naturel de conclure, comme je le fais dans cet article, que les leviers effectifs de la gestion des politiques macroéconomiques sont fiscaux, or la politique fiscale se décide au niveau national, donc les débats sur la réforme économique devraient se tenir au niveau national. Tsoukalis n'est pas d'accord. Il semble croire qu'il faut faire jouer l'UE puisque la délibération nationale n'a pas lieu. Les Européens, dit-il, ne disposent pas d'une arène ou discuter la globalisation, la réforme des systèmes de sécurité sociale, les coûts et avantages de l'immigration, la flexibilité des marchés du travail et le compromis plus complexe entre équité et efficacité.

Où a-t-il vu ça ? Il me semble que les hommes et femmes politiques européens ne parlent pas d'autre chose. Prenez n'importe quel journal, ou épluchez les sondages et vous y lirez noir sur blanc que le déficit majeur confrontant tous les gouvernements, de la Suède à l'Italie est la gestion de tous ces problèmes. Non que l'ouverture de débats publics de masse sur ces sujets soit apte à rendre possible une réforme économique plus juste, plus rapide et plus légitime. Mais même s'ils le pouvaient, pourquoi ce débat devrait-il se tenir au niveau de l'UE – une institution qui intervient au minimum sur la flexibilité du marché du travail, la consolidation fiscale, l'équité intergénérationnelle et autres questions centrales d'ajustement ? Plus particulièrement en quoi l'élection directe de la Commission (qui n'exerce aucun contrôle sur ces questions) par le Parlement européen, comme le propose Tsoukalis, changerait-elle quelque chose ? Fritz Scharpf et d'autres ont montré que les systèmes de sécurité sociale et les compromis qu'ils exigent en Europe varient selon les États. Tsoukalis a raison de souligner que ces questions doivent être débattues, Mais l'État nation reste le niveau approprié – et le plus légitime à la délibération de ces questions. De toute façon c'est tout ce dont nous disposons.

* * *

Ce fut un plaisir et un privilège de lire les réponses des huit autres participants à ce forum. Je les remercie de leur participation et je remercie Notre Europe pour l'avoir organisé.

Le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici pourrait être tenté de conclure qu'il a affaire une série de joutes intellectuelles : si on en parle dans les chaumières, elles seront d'ivoire. Ça se pourrait, n'étaient l'importance fondamentale de la question et la déplorable tendance des chercheurs, commentateurs, et analystes et hommes et femmes politiques de perpétuer envers l'UE ces mêmes erreurs que nous venons de discuter. C'est aujourd'hui chose commune de considérer l'UE comme incontestablement non démocratique et moins légitime que les Etats membres. C'est chose commune de considérer l'UE comme une institution faillie entrée dans une crise profonde. C'est chose commune d'attribuer les résultats négatifs de référendums à quelque caractéristique et/ou politique européenne plutôt qu'au mécontentement encouru par les dirigeants nationaux et causé par des problèmes nationaux. C'est chose commune de proposer des panacées radicales dont l'objet serait la démocratie délibérative transnationale. C'est chose commune de prendre les faiblesses de l'UEM pour preuve de l'échec d'ensemble de l'intégration. Surtout, c'est chose commune de prendre les électeurs européens pour des philosophes politiques en

herbe, mourant d'envie de se jeter dans le type de délibération constitutionnelle auquel nous venons de nous livrer ici.

Pourtant, sur ce dernier point, ce qui me frappe, c'est que tous les participants à ce débat, quelles que soient leurs dissensions, conviennent généralement que les propositions pour améliorer la délibération, la participation et la légitimité dans l'Union par le biais de réforme constitutionnelle, démocratie parlementaire accrue, et délibération à grande échelle sont vouées à l'échec.

Si ce débat a contribué dans la moindre mesure à faire exploser ces mythes sur l'Europe moderne, il aura servi à quelque chose.